Répertoire des intervenants

pour une agriculture durable dans un environnement sain et diversifié

pour une agriculture durable dans un environnement sain et diversifié

☑ Documentation

☑ Soutien technique et financier

☑ Lois, politiques et réglementation

Relevez le défi… Parrain eau

CARA Organisme de bassin versant

Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption

PRATIQUES DE GESTION RESPONSABLE D'ÉVÈNEMENTS CERTIFIÉES PAR LE BNQ

Organisme de bassin versant

Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption

L'organisme de bassin versant, CARA, a pour mission première l'élaboration du Plan directeur de l'eau pour la zone GIRE L'Assomption ainsi que sa mise en œuvre progressive dans une approche visant un arrimage avec les enjeux des principaux intervenants concernés par la gestion de l'eau et du territoire.

Son territoire d'intervention, la zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption, Zone GIRE L'Assomption, qui totalise 4 320 km^2, est constitué de deux bassins versants soit celui de la rivière L'Assomption (4 203 km^2) et celui de la rivière Saint-Jean (973km^2). S'ajoute à ces réseaux hydrographiques les cours d'eau agricoles qui se déversent dans le fleuve Saint-Laurent entre les villes de Lavaltrie et de Repentigny (44 km^2).

Fondée en avril 1983, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, CARA, est un organisme en constante évolution qui détient près de 30 ans d'expérience en matière de protection, de conservation et de mise en valeur des plans d'eau. En 2002, elle a été reconnue officiellement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs comme organisme de bassin versant. En mars 2006, elle publia le premier Plan directeur de l'eau, PDE L'Assomption, lequel reçu l'approbation gouvernementale en septembre 2007.

Depuis avril 2012, le processus de révision de son PDE fût amorcé, dans le contexte du nouveau territoire de la zone GIRE L'Assomption et des besoins de mise à jour pour le bassin versant de la rivière L'Assomption. Un portrait, un diagnostic ainsi que des pistes de solutions seront proposées en fonction des six enjeux retenus :

1- L'aménagement du territoire et le développement
2- Protection et approvisionnement en eau potable
3- La protection et la conservation des écosystèmes aquatiques et riverains
4- La santé, la sécurité publique et la gestion des inondations par bassin versant
5- Le récréotourisme relié à l'eau
6- La sensibilisation et l'éducation

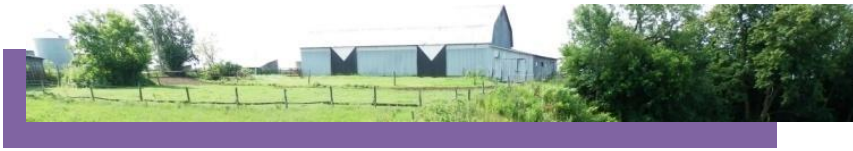

Table des matières

Organisme de bassin versant CARA I
Mise en contexte 1

Avant tout… *Informez-vous !* **3**
Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC) 4
Canards Illimités Canada (CIC) 5
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) 6
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) 7
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) 8
Ministère des Ressources naturelles (MRN) 8
Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) 9
Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) 9
Agri-Réseau 10

Appui technique et financier **11**
Mesures d'appui du MAPAQ 11
Clubs conseils en agroenvironnement 13
Union des Producteurs Agricoles (UPA) 14
Réseaux Agriconseils 15
Autres sources de financements et partenariats 16

Lois, politiques et réglementation **17**
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) 17
Municipalités régionales de comté (MRC) 18
Municipalités locales 18
Ministère des Ressources naturelles (MRN) 18
Ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) 19
Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) 19

Exemples d'aménagements 20

Mise en contexte

L'un des défis de l'agriculteur d'aujourd'hui est d'allier ses activités, l'acceptabilité sociale et la protection de l'environnement. Dans les dernières décennies, nous avons entendu parler de plusieurs problématiques auxquelles le monde agricole n'échappe pas : mauvaise qualité de l'eau, perte de milieux naturels et de biodiversité (monoculture) et changements climatiques. Ainsi, il devient nécessaire d'adapter nos activités et pratiques agricoles à cette réalité. Les aménagements agroenvironnementaux et d'habitats sont bénéfiques non seulement pour l'agriculteur, mais également pour la qualité de l'eau, la faune et les écosystèmes.

Les bénéfices que vous pourriez en tirer :

- ☑ Conservation des sols et diminution de l'érosion, protection des cultures, amélioration de la qualité de l'eau et des paysages;
- ☑ Accroissement de la diversité et du nombre de pollinisateurs (abeilles, papillons, etc.) bénéfiques aux cultures;
- ☑ Contrôle naturel des espèces nuisibles par la présence accrue des espèces comme la chauve-souris, les salamandres, les musaraignes et de nombreux oiseaux;
- ☑ Réduction des dommages aux cultures par la présence de rapaces (busard Saint-Martin et la crécerelle) le renard roux et la belette qui s'alimentent entre autres des petits rongeurs;

- Le vison d'Amérique sera un bon allié en réduisant le nombre de rats musqués endommageant vos drains;
- Meilleur attrait pour les activités comme l'observation, la chasse, la trappe et la pêche. Ceci procure un bon contrôle des espèces nuisibles et permet dans certain cas d'en tirer un revenu.

Photo : Lucie Landry

Avantages pour les milieux naturels (les poissons, les oiseaux, les amphibiens et reptiles, les mammifères ainsi que les habitats et la qualité de l'eau) :

- Amélioration de la qualité de l'eau;
- Amélioration de la qualité des habitats aquatiques et terrestres;
- Augmentation de la biodiversité faunique;
- Protection et restauration d'habitat d'espèce fragile (tortue des bois, fouille-roche gris ou le monarque, etc.);
- Protection de milieux sensibles tels que les milieux humides, riches de leur biodiversité et leurs rôles écologiques.

Habituellement, un producteur agricole qui souhaite participer à l'effort collectif d'amélioration de la qualité de nos ruisseaux, lacs rivières et milieux naturels communique avec son agronome, son club conseil en agroenvironnement ou le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ces personnes peuvent l'informer des aménagements possibles, du financement disponible et des autorisations requises auprès des instances gouvernementales.

Dans les prochaines sections vous trouverez les coordonnées des intervenants du domaine agricole sur le territoire de la CARA. Ce répertoire vous dirigera vers les ressources appropriées tant au niveau de la **documentation, de l'appui technique et financier qu'au niveau légal**.

1

Documentez-vous auprès des multiples intervenants

Avant d'entreprendre des travaux de mise en valeur ou un changement de pratiques culturales, il incombe de connaître les nombreux intervenants du domaine agricole qui sauront vous outiller à divers niveaux.

Comme projet de mise en valeur, de restauration ou d'aménagement rime avec gestion intégrée des ressources, une variété d'acteurs peut être impliquée dans le processus.

On retrouve ainsi des gens provenant de ministères, d'organismes à but non lucratif, d'associations volontaires de producteurs ou encore de municipalités et de MRC. Ayant tous un mandat différent et précis, ils pourront vous soutenir à chacune des étapes du projet.

A ce moment-ci, la première étape est de se renseigner sur le rôle et les responsabilités de chacun. Vous trouverez dans le présent répertoire les principaux intervenants aptes à répondre à toutes ces questions.

Ce ministère est responsable entre autres de la recherche, de la technologie, des politiques et des programmes qui permettent d'assurer des activités agricoles et agroalimentaires respectant l'environnement tout en étant compétitives. La gestion des risques et l'innovation sont également des concepts qui lui sont bien connus.

AAC s'implique dans divers volets du monde agricole dont l'agroenvironnement. D'ailleurs, on peut retrouver un onglet Agroenvironnement sur son site Internet (agroforesterie, approvisionnement en eau, biodiversité, climat, sols, etc.).

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Une autre dimension très importante de l'engagement d'AAC est la science et l'innovation. Les résultats de recherche sont transmis à la population et aux producteurs sous forme de fiches techniques, d'agri-capsules et dans le magazine Innovation Express. Ces outils permettent l'amélioration constante des pratiques agricoles dans un esprit de développement durable.

Direction générale des sciences et de la technologie
Complexe Jules-Dallaire
2828, boulevard Laurier, Bureau 640
Québec (Québec) G1V 0B9
☎ 418.648.3652 🖷 418.648.7342
💻 Section agroenvironnement : http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1166717071446&lang=fra et publications au : http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1196888128319&lang=fra

Canards Illimités Canada

Canards Illimités Canada (CIC) est un organisme privé à but non lucratif qui alimente activement la réflexion sur l'importance des milieux humides au Québec.

CIC s'est donné comme mandat de protéger les milieux humides essentiels et leurs terres hautes adjacentes, et de restaurer les marais dégradés au bénéfice de la faune, en particulier la sauvagine, et des humains.

Les milieux humides contribuent à filtrer et à purifier l'eau. CIC déploie des activités soutenues et riches de possibilités afin de faire de la qualité de l'eau un enjeu de société au Québec.

La réussite de CIC repose sur l'implication d'un réseau de gens participatifs, que ce soit à titre de bénévoles, de membres ou de donateurs.

710 rue Bouvier, bureau 260
Québec (Québec) G2J 1C2
☎ 418 623-1650 Sans frais : 1 800 565-1650
418 623-0420 www.canardsquebec.ca

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) intervient en production, transformation, commercialisation et consommation des produits agricoles, marins et alimentaires. Il joue un rôle important en matière de recherche et de développement, d'enseignement et de formation.

Le MAPAQ souhaite aider les producteurs agricoles à entreprendre de nouvelles pratiques, entre autres, pour :

- ☑ Protéger l'environnement;
- ☑ Améliorer la qualité de l'eau;
- ☑ Diminuer ou enrayer les émissions de gaz à effet de serre;
- ☑ Permettre et promouvoir la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière
867, boulevard de l'Ange-Gardien Bureau 1.01
L'Assomption (Québec) J5W 1T3
☎ 450.589.5781 Sans frais : 1 800.810.5781
🖷 450.589.7812
💻 Bureau.assomption@mapaq.gouv.qc.ca
http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/Bulletins/LeBioalimentaire/Pages/bioalimentaire.aspx

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) est une corporation de recherche à but non lucratif, constituée en mars 1998 par quatre membres fondateurs, soit le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

L'IRDA a pour mission de réaliser des activités de recherche, de développement et de transfert de connaissances en agroenvironnement visant à favoriser l'innovation en agriculture, dans une perspective de développement durable.

Saint-Hyacinthe
Centre de recherche et siège social
3300, rue Sicotte, C. P. 480
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7B8
☎ 450 778-6522
🖷 450 778-6539
💻 info@irda.qc.ca
Consultez le bottin du personnel au
www.irda.qc.ca/fr/Equipe

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) s'engage dans la protection et la conservation de la biodiversité afin d'améliorer la qualité des milieux de vie. Il agit au développement et à la mise en œuvre de politiques, réglementations, lois et programmes pour la protection de la ressource eau, de la biodiversité et des écosystèmes. L'un des volets d'intervention de ce ministère se déroule en milieu agricole, d'ailleurs un onglet de son site Internet est consacré à cette thématique. Il contient notamment des informations sur la réglementation, la protection de l'environnement en milieu agricole et des rapports d'études en agroenvironnement.

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Bureau de Repentigny
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
☎ 450 654-4355
🖷 450 654-6131
💻 lanaudiere@mddep.gouv.qc.ca
www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri

Ministère des Ressources naturelles

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) a pour mission la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. Il intervient également sur le plan de l'utilisation des ressources forestières, fauniques, minérales et énergétiques.

Le site Internet du MRNF contient une section complète dédiée à la faune. De plus, on y retrouve des thèmes plus spécifiques comme l'état de la biodiversité en milieu agricole, les intervenants en agroenvironnement et des exemples de projets favorisant la biodiversité.

Direction régionale de Laval-Lanaudière-Laurentides
Bureau de Repentigny
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
☎ 450 654-7786
🖷 450 654-0482
💻 lanaudiere@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca/faune

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec

Le CRAAQ est un organisme à but non lucratif ayant comme principal mandat de favoriser la concertation de ses membres experts et celle des organisations agricoles et agroalimentaires afin de transmettre des connaissances, de concevoir et de diffuser des outils de référence et de réseautage en agriculture et agroalimentaire. Le CRAAQ se voit également confier des mandats spécifiques pour la réalisation d'activités, d'outils et de publications qu'ils soient Web ou non. De plus, dans le Cadre stratégique pour l'agriculture, le CRAAQ est appelé à participer à plusieurs projets en appui aux conseillers et professionnels du secteur agricole et agroalimentaire.

CRAAQ - Édifice Delta 1
2875, boul. Laurier, 9e étage
Québec (Québec) G1V 2M2
☎ 418.523.5411
418.644.5944
client@craaq.qc.ca
www.craaq.qc.ca

CDAQ
555, boul. Roland-Therrien, bur 110
Longueuil (Québec) J4H 4E7
☎ 450 679-4133
450 463-5214
cdaq@cdaq.qc.ca
www.cdaq.qc.ca

Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec

Le CDAQ a été créé le 7 mars 1996, à la suite d'une entente intervenue entre l'Union des producteurs agricoles (UPA) et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Sa mission consiste à appuyer des initiatives favorisant le développement d'une agriculture québécoise durable, en partenariat avec les regroupements de producteurs et les organismes agricoles. Par le biais de ses programmes, le Conseil appuie la réalisation de projets favorisant l'autonomie des producteurs, l'environnement et le développement des marchés pour les produits agricoles.

INFO-AGROENVIRONNEMENT
Le bulletin mensuel en ligne

Vous pouvez également vous abonner gratuitement au bulletin mensuel Info-agroenvironnement :

http://www.agrireseau.qc.ca/agroenvironnement/navigation.aspx?sid=1077

Agri-Réseau

Agri-Réseau est un portail très intéressant à consulter en ligne. Il offre un accès rapide et gratuit au savoir et à l'expertise du réseau agricole et agroalimentaire québécois.

Les sites d'Agri-Réseau présentent de l'information de nature scientifique et technique (articles, fiches techniques, résultats d'études, etc.).

Divers sujets y sont traités dont :

- ☑ Agriculture biologique
- ☑ Agroenvironnement
- ☑ Agroforesterie
- ☑ Économie et gestion
- ☑ Productions végétale et animale

2

Mesures d'appui du MAPAQ

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a mis en œuvre des mesures d'appui et préparé une série d'outils pour aider les producteurs agricoles à se conformer à ces orientations en matière de protection de l'environnement, cohabitation harmonieuse sur le territoire, amélioration de la qualité de l'eau et de réduction/élimination des émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, le Ministère accompagne les agriculteurs dans l'adoption de pratiques agroenvironnementales.

Programme Prime-Vert

Un appui financier pour aider les producteurs agricoles à prendre le *virage vert*. Ce programme vise à promouvoir et diffuser les bonnes pratiques agricoles, soutenir les exploitations agricoles pour qu'elles se conforment aux lois, règlements et politiques environnementales et enfin, aider les producteurs agricoles à relever les défis que représentent le respect de l'environnement, la cohabitation harmonieuse sur le territoire, la qualité de l'eau et la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre.

Plan d'accompagnement agroenvironnemental

Pour appuyer les initiatives des producteurs agricoles, le MAPAQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) proposent une démarche d'accompagnement agroenvironnemental qui vise notamment à aider les producteurs agricoles à se conformer aux règles environnementales en vigueur et à poursuivre l'amélioration de leurs pratiques agroenvironnementales. Le plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) a été élaboré pour soutenir le producteur dans cette démarche.

Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture

Un plan commun favorisant la réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides et le recours à la lutte antiparasitaire intégrée.

Formation et information

Recherches, connaissances et savoir-faire à la portée des acteurs du secteur agricole.

Écoconditionnalité

Une mesure alliant aide financière et gains environnementaux, cofinancée en partie par le MAPAQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Ainsi, pour recevoir une aide financière gouvernementale les agriculteurs doivent respecter les lois et règlements environnementaux, notamment en produisant leur bilan annuel de phosphore.

Fiscalité municipale agricole

Ce régime comprend deux volets: le remplacement du programme de remboursement de taxes aux agriculteurs par le Programme de crédit de taxes foncières agricoles ainsi que la possibilité, pour les municipalités, d'utiliser un taux de taxation des immeubles agricoles distinct du taux résidentiel.

Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière
867, boulevard de l'Ange-Gardien Bureau 1.01
L'Assomption (Québec) J5W 1T3
☎ 450.589.5781 Sans frais : 1 800.810.5781
🖷 450.589.7812
💻 Bureau.assomption@mapaq.gouv.qc.ca
http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Agroenvironnement/mesures

Clubs conseils en agroenvironnement

Les premiers clubs-conseils ont vu le jour en 1993. En 2010, on en compte 79 sur le territoire québécois cumulant plus de 8 000 membres accompagnés par plus de 300 conseillers en agroenvironnement.

L'offre de services des clubs-conseils touche six axes d'intervention :

- ☑ Amélioration de la gestion des matières fertilisantes;
- ☑ Réduction de l'utilisation et la gestion raisonnée des pesticides;
- ☑ Adoption de pratiques culturales de conservation des sols;
- ☑ Aménagement et la protection des cours d'eau;
- ☑ Atténuation des gaz à effet de serre;
- ☑ Amélioration de la biodiversité et de la cohabitation harmonieuse.

Ce sont des regroupements volontaires de producteurs agricoles. Leur objectif est de favoriser l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Les clubs conseils en agroenvironnement
www.clubsconseils.org

COGENOR
110, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec)
J6E 6A5
☎ 450.753.7486
🖷 450.759.7610
💻 cogenor@cogenor.qc.ca

Route 341 inc.
102, rue Saint-Jacques, C.P. 1964
Saint-Jacques (Québec)
J0K 2R0
☎ 450.839.7897
🖷 450.839.3036
💻 clubagro341@bellnet.ca

Soleil levant inc.
296, boul. Antonio-Barrette
Notre-Dame-des-Prairies
(Québec) J6E 1E8
☎ 450.755.1400
🖷 450.752.1271
💻 info@clubsoleillevant.com

Union des Producteurs Agricoles

L'Union des Producteurs Agricoles (UPA), une organisation syndicale professionnelle, a pour mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs agricoles et forestiers du Québec. L'UPA contribue à l'amélioration des conditions de vie sur le plan social, économique et culturel du milieu rural.

Fédération de l'Union des Producteurs Agricoles de Lanaudière
110, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec) J6E 6A5
☎ 450.753.7486
450.759.7610
info@fupal.qc.ca
www.fupal.qc.ca

L'UPA a travaillé conjointement avec la Fondation de la faune du Québec pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des habitats fauniques en milieu agricole. D'ailleurs, ils ont produit le « **Manuel d'accompagnement pour la mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole** », dont le contenu est disponible en ligne.

http://www.coursdeauagricoles.ca/

Réseaux Agriconseils

Au service de toutes les entreprises agricoles, les réseaux agriconseils sont présents dans toutes les régions du Québec. Leur principal mandat est de faciliter l'accès aux services-conseils dans les domaines de la gestion d'élevage, la gestion financière, le transfert de ferme, etc.

Les services-conseils peuvent jouer un rôle important auprès des producteurs agricoles en appuyant la prise de décision et la conduite de leurs affaires. Souvent nécessaires pour l'amélioration des performances, les services-conseils peuvent même être essentiels à la pérennité des entreprises.

Les réseaux agriconseils
www.agriconseils.qc.ca

Réseau Agriconseils Montréal – Laval – Lanaudière
110, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec) J6E 6A5
☎ 450 753-8345
🖷 450 759-7610
Mme Luce-Marie Brodeur, coordonnatrice
lmbrodeur@agriconseils.qc.ca

Autres sources de financements et partenariats

En partenariat avec un organisme à but non lucratif (OBNL) comme la CARA, certains programmes de financement sont un appui important pour la réalisation de travaux d'aménagements fauniques et hydroagricoles, dont :

Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA) :
http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/1
Centres locaux de développement (CLD) de Lanaudière:
http://www.connexion-lanaudiere.ca/affaires.jsp?numPageTexte=467
Programme de financement communautaire ÉcoAction (Environnement Canada) :
http://www.ec.gc.ca/ecoaction/default.asp?lang=Fr&n=FA475FEB-1
Fondation héritage faune :
http://www.fedecp.qc.ca/index.php/mission-fondation
Fondation de la faune du Québec (FFQ) :
http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/
Fondation TD des amis de l'environnement (FAE TD) :
http://www.fef.td.com/francais/index.jsp
Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) :
http://www.faqdd.qc.ca/

3

Assurez-vous de bien connaître et comprendre les différentes réglementations et lois

◆◆◆ Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – MDDEFP

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
Cette politique dresse entre autres une liste des interventions permises en bordure des lacs et cours d'eau. Intégrée aux Schémas d'aménagement et de développement des MRC, la politique est appliquée par les municipalités locales dans le cadre de leur règlement d'urbanisme. Elle représente la norme minimale de sorte que les municipalités peuvent adopter des mesures plus sévères.
◆**http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/#guide**

Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)
Par exemple, les travaux effectués dans les milieux humides nécessitent un certificat d'autorisation.
◆**http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2.htm**

Loi sur les pesticides
◆**http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?file=/P_9_3/P9_3.html&type=2**

Règlement sur les exploitations agricoles (REA)
Réfère à la LQE et se rapporte notamment aux normes de gestion des fumiers, des matières fertilisantes et à la circulation des animaux à proximité des cours d'eau.
◆**http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R26.HTM**

Municipalités régionales de comté – MRC

Loi sur les compétences municipales (LCM, loi 62)

L'article 103 de la Loi affirme que ce sont les MRC qui sont responsables de l'entretien des cours d'eau.

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_47_1/C47_1.html

Municipalités locales

Règlement d'urbanisme

En vertu de ce règlement, l'inspecteur municipal peut délivrer des permis d'autorisation pour l'exécution de travaux près d'un lac ou d'un cours d'eau. Pour les municipalités qui n'ont prévu aucune mesure quant à la protection des cours d'eau, il est préférable de s'adresser directement au MDDEP.

Ministère des Ressources naturelles –MRN

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

Dans le cadre du Règlement sur les habitats fauniques, des autorisations sont nécessaires pour toutes interventions susceptibles de modifier biologiquement, physiquement ou chimiquement un élément des 11 habitats fauniques indiqués au Règlement (habitat du poisson, héronnière, aire de confinement du cerf de Virginie, etc.).

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telech

Ministère des Pêches et Océans Canada – MPO

Loi sur les pêches

Le Ministère a la responsabilité d'appliquer la Loi toutefois, ce sont les agents de protection de la faune (MRNF) qui sont responsables de l'application de l'article 35 de cette loi, visant l'habitat du poisson. Un certificat d'autorisation est nécessaire pour les projets en perturbant la qualité.

http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/F-14.pdf

Commission de protection du territoire agricole du Québec – CPTAQ

Une autorisation de la commission est nécessaire avant d'effectuer un changement de vocation agricole.

http://www.cptaq.gouv.qc.ca/

En somme, lorsque vous prenez la décision d'entreprendre des travaux d'aménagement, d'entretien ou de protection près ou dans un lac ou un cours d'eau, il faut savoir que des politiques, règlements et lois s'appliquent. Il est du devoir de chacun de s'assurer de les respecter et d'obtenir des autorisations nécessaires (certificat d'autorisation, permis ou avis) avant de débuter les interventions.

Divers outils légaux, d'ordre municipal, provincial et fédéral, ont été mis en place pour encadrer les travaux et protéger les lacs et cours d'eau et ainsi, protéger de nombreux écosystèmes aquatiques et terrestres.

Des projets réalisés à la grandeur du Québec

La Fondation de la faune a retenue 10 projets pour la mise en valeur des cours en milieu agricole au Québec. Répartis dans 9 régions administratives, ces projets ont touchés près de 500 producteurs agricoles. Voici deux exemples :

Le projet de la rivière Saint-Pierre
Promoteur : Club-conseil Profit-eau-sol

Le bassin versant de la rivière Saint-Pierre s'écoule dans la rivière rouge puis la rivière du Nord. Son territoire est agricole à 85% et principalement composé de grandes cultures. Ce sont 73 producteurs, avec l'implication de la municipalité de Mirabel, qui ont participés notamment à l'amélioration des pratiques agricoles, la stabilisation des sites d'érosion et des berges (enrochement et génie végétal) ainsi qu'à l'établissement de 29 kilomètres de corridors fauniques. Des nichoirs ont également été installés dans le bassin versant.

Le projet du ruisseau Vacher
Promoteur : Fédération de l'UPA de Lanaudière

La problématique de surplus de phosphore, de coliformes fécaux et de matières en suspension fait partie des facteurs qui ont permis de mobiliser les intervenants et producteurs (45) du bassin versant du ruisseau Vacher (partie amont). Ils ont entre autres réalisés 47 kilomètres de bandes riveraines, procéder à la réfection de ponceaux, au nettoyage de cours d'eau et à l'aménagement d'ouvrages hydroagricoles. Notons également le partenariat avec la MRC de Montcalm.

Consultez le bilan des activités pour les 10 projets financés sur le site de la Fondation de la faune du Québec à l'adresse suivante : **http://www.fondationdelafaune.qc.ca/documents/File/Bilan_2005_2010_Prog_agricole.pdf**

Une réalisation de :

Organisme de bassin versant
Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption

PRATIQUES DE GESTION RESPONSABLE D'ÉVÉNEMENTS CERTIFIÉES PAR LE BNQ

100, rue Fabre, Joliette (Québec) J6E 9E3
Tél.: 450.755.1651 Téléc.: 450.755.1653
www.cara.qc.ca info@cara.qc.ca

avec l'appui financier de:

Canada

Fondation de la faune du Québec

Et la participation précieuse de :
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ); Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP); Ministère des Ressources naturelles (MRN).